



Commission Interméditerranéenne de la CRPM

Feuille de route pour les stratégies macro-régionales et de bassin maritime en Méditerranée

*Approuvée par le Bureau politique de la Commission Interméditerranéenne
10/12/2014 – Marseille (PACA)*

I. INTRODUCTION : LE CONTEXTE MONDIAL ET LA NECESSITE D'ADOPTER UNE APPROCHE MACRO-REGIONALE POUR LA MEDITERRANEE

L'espace méditerranéen représente un ensemble socio-économique, politique et institutionnel complexe à différents niveaux, combinant une diversité de cultures, stratégies, fonds et politiques tant européennes, nationales, régionales, et locales que globales. Il inclut plus particulièrement certains états membres de l'UE, des états pré-adhérents ou candidats, des états compris dans la politique de Voisinage pour le Sud, des institutions multilatérales et euro-méditerranéennes, ainsi que différents ensembles d'acteurs sub-nationaux, économiques, ou de la société civile. D'autre part, il est clair que les défis¹ communs auxquels est confronté le bassin méditerranéen n'ont pas été réglés efficacement malgré un emploi relativement élevé de ressources et d'acteurs. L'écart de développement entre les territoires montre clairement que les instruments de dialogue politique, financiers, et de coopération jusqu'alors utilisés doivent l'être de manière plus efficace, effective, et coordonnée en fonction des principes de partenariat et de la gouvernance multi-niveaux.² Par conséquent, la gouvernance territoriale et maritime de la Méditerranée nécessite d'être améliorée afin de d'apporter des réponses efficaces aux défis communs.

En ce sens, la CIM-CRPM propose d'appliquer et d'adapter la Stratégie Macro-régionale et de Bassin Maritime testée ces dernières années par l'UE dans la région Baltique, du Danube, et plus récemment dans les régions Adriatique-Ionienne et Alpine, au bassin méditerranéen sur une base graduelle et personnalisée : c'est-à-dire en débutant par la capitalisation de l'expérience européenne et de celle des pays et territoires du pourtour méditerranéen, tout en laissant – dès le départ – la porte ouverte à l'implication et au partage des responsabilités de manière progressive entre les pays et territoires de la toute la zone.

II. PRINCIPAUX CONCEPTS SOUS-JACENTS AUX APPROCHES MACRO-REGIONALES ET DE BASSIN MARITIME APPLIQUEES A LA MEDITERRANEE

Il est nécessaire que les principaux concepts sous-jacents aux approches macro-régionales et de bassin maritime pour la Méditerranée prennent premièrement en compte les réflexions et recommandations présentes dans les précédents rapports rédigés ces deux dernières années par la Commission Européenne³, le Parlement Européen⁴, le Comité des Régions, l'ARLEM⁵, le Comité Economique et Social

¹ Différents niveaux sont concernés : politique (transitions démocratiques, décentralisation), socio-économique et environnemental (croissance intelligente, durable et inclusive), culturel (dialogue interculturel).

² Déclaration Finale de l'Assemblée Générale de la CIM-CRPM, Barcelone, juin 2013.

³ Par exemple, La Valeur ajoutée des Stratégies macro-régionales. COM(2013) 468 final ; La Gouvernance des stratégies macro-régionales COM (2014) 284 finale

⁴ Evolution des stratégies macro-régionales en Europe : pratiques actuelles et perspectives futures, en particulier en Méditerranée (2011/2179/INI).

⁵ Rapports annuels sur la dimension territoriale de l'Union de la Méditerranée. Rapport Ecoter sur « une stratégie de cohésion pour la Méditerranée ».

Européen, ainsi que ceux rédigés par d'autres acteurs clés tels que les associations d'acteurs locaux et régionaux, la Commission Interméditerranéenne de la CRPM⁶, ou l'Arc Latin.

La Commission Interméditerranéenne de la CRPM désire plus particulièrement résumer les concepts suivants, pressentis pour être appliqués aux approches macro-régionales et de bassin pour la Méditerranée :

- **La géométrie variable⁷**:

- Une stratégie globale intégrée macro-régionale pour la Méditerranée à développer sur l'échelle du moyen-long terme – **EUSMED** (Projet de Plan d'Action global d'ici 2017 pendant la présidence Maltaise, à mettre à jour tous les 3 ans à partir de 2020) qui devrait comprendre trois stratégies interconnectées :
- la stratégie Adriatique-Ionienne – **EUSAIR** (pilote actuel. Plan d'Action prévu pour 2014),
- la stratégie pour la Méditerranée Occidentale – **EUSWEST Med** (Plan d'Action pour 2016),
- la stratégie pour la Méditerranée Orientale – **EUSEAST Med** (Plan d'Action pour 2020).

L'EUSAIR – construit sur la base solide de la Stratégie Maritime pour l'Adriatique-Ionienne (2012) - pourrait en outre servir de pilote au niveau de la gouvernance, tout en incluant sérieusement la participation de 4 états non-membres aux synergies qui pourront être établies avec les stratégies Alpine et du Danube. Les impacts potentiellement positifs tirés du travail déjà effectué sur les piliers identifiés au préalable pourraient produire un effet démultiplicateur pour les stratégies futures.

Les autres Macro-Régions pourront tirer parti de toutes ces expériences et se baser dès le départ sur des besoins spécifiques, des piliers et actions clés, reposant sur les relations et spécificités de coopération déjà existantes, tout en assurant une coordination périodique, efficace et cohérente avec les autres partenaires, via la stratégie intégrée globale présumée pour devenir leur cadre d'intervention. Les Etats définiront, sur une base participative (conjointement avec les gouvernements infra-étatiques), quels territoires pourront spécifiquement être impliqués dans chaque macro-région. Cette perspective de géométrie variable pourrait impulser davantage de dynamisme dès le départ, et faciliter ainsi le fonctionnement opérationnel des stratégies vers la mise en place progressive, efficace, et cohérente de la stratégie EUSMED sur le long terme.

Ce concept pourrait aussi être appliqué à de possibles nouvelles Stratégies de Bassin Maritime en Méditerranée, qui pourrait être approuvées par l'UE en tant que première étape sur le court terme. Par exemple, et dans le but de répondre aux problématiques de coopération maritime, il pourrait être prévu **une nouvelle stratégie maritime pour la Méditerranée Occidentale**. Cela devrait être basé sur les travaux et coordinations déjà en cours dans la zone⁸, et pourrait être développé en cohérence avec la première stratégie développée pour l'Adriatique-Ionienne Cette stratégie maritime pour la zone occidentale du bassin pourrait aussi entraîner un « effet de débordement » renforçant la coopération avec les autres zones par l'étendue du champ macro-régional.

- **La Gouvernance : l'approche multi-niveaux équilibrée et polycentrique, l'équilibre entre les dynamiques descendantes et ascendantes, et la nécessité d'établir des synergies entre secteur public et privé :**

Une gouvernance plus équilibrée sera indispensable pour assurer la direction des stratégies par les Etats Membres en question, laquelle sera conjuguée au partage des responsabilités et à la gouvernance multi-niveaux de ces états avec leurs instances infra-étatiques. Le rôle des Régions, des Gouvernements Locaux et de leurs associations dans la définition et l'implémentation des stratégies sera fondamental, au même titre que celui des Etats. La Commission Européenne – à travers ses différentes DGs⁹ – devrait assurer le suivi (et booster le lancement) de la totalité du processus.

La coordination multipartite sera facilitée par le programme de Coopération Territoriale Européenne et les organisations et institutions qui pourront tenir un rôle de catalyseur pour les acteurs privés et publics

⁶ Déclaration Finale de l'Assemblée Générale de la CIM-CRPM (Barcelone, juin 2013) ; Plan d'Action 2013-2014 de la CIM-CRPM ; Stratégie Intégrée pour la Méditerranée de la CIM-CRPM (2012).

⁷ Pour une vision globale, se référer à l'annexe II du rapport Ecoter de l'ARLEM sur la Stratégie de cohésion pour la Méditerranée.

⁸ Les groupes de travail sur les Politiques Maritimes Intégrées, la coordination de la CE, l'UpM, la coopération tripartite entre la DG Mare, la BEI et l'IMO, plusieurs projets spécifiques dont beaucoup gérés par les Régions, les dynamiques de l'ENP, etc.

⁹ Regio, Mare, R&I, Entreprise, Emploi, Devco etc.

(matérialisation des principes de la triple-hélice)¹⁰ impliquant les organisations de la société civile, les universités, les entreprises, etc. Des *fora* périodiques devront être constitués et se dérouler parmi ces acteurs, notamment pour chaque stratégie EUSAIR, EUSWEST, EUSEAST, et pour le Forum EUSMED (forum de coordination annuel).¹¹

L'ARLEM et l'Union pour la Méditerranée (UpM) devraient avoir un rôle clé à jouer dans la compilation des intérêts des acteurs locaux, régionaux et nationaux des rives sud et est de la Méditerranée. Le Secrétariat de l'UpM pourrait être en particulier chargé par la Commission Européenne d'apporter un soutien spécifique à la coordination multi-niveaux et à la mise en place de projets clef lorsque les priorités des stratégies coïncideront avec celles de ses 6 domaines prioritaires. Le Service Européen pour l'Action Extérieure et la DG Devco de la Commission Européenne seront aussi progressivement impliqués. La grande valeur ajoutée de l'organisation de la CRPM serait aussi à prendre en compte lorsqu'il s'agira de traiter de la coordination entre les différents acteurs.

Lorsque les stratégies seront en place, il sera important de compter sur des comités de pilotage à plusieurs niveaux, des coordinateurs prioritaires, des dirigeants d'actions au niveau horizontal, ainsi que des points de contact nationaux et régionaux. La CE et les programmes tels Interact pourront quant à eux apporter un soutien organisationnel, de communication, et de capitalisation.

Enfin, il sera important d'impliquer les citoyens au centre de l'approche macro-régionale pour la Méditerranée, et ce dès le départ. Les stratégies seront conçues afin d'avoir un réel impact sur les modes de vie quotidiens des populations. La dimension communication des stratégies sera donc fondamentale.

- **L'approche méthodique volontaire et progressive** qui devrait s'appliquer aux **Stratégies macro-régionales et de bassin maritime** concernant la coopération avec les pays et territoires du sud :

En dépit du fait que les stratégies s'appuieront sur les bases de l'expérience européenne, et seront débutées suite à des accords contractuels établis entre les Etats européens méditerranéens, nombre de leurs objectifs seront impossibles à réaliser sans une coopération volontaire ou des accords sur les priorités des partenaires non-européens ; coopération d'autre part utile pour atteindre la compétitivité économique, la cohésion, ainsi que pour encourager l'action externe de l'UE (Voisinage, Elargissement, Développement, etc.). Il apparaît clair que la future co-responsabilité de ces stratégies doit être abordée de manière graduelle, basée sur une approche méthodique, ce qui pourrait faciliter l'implication progressive des pays méditerranéens partenaires (évitant les obstacles politiques et institutionnels). Dans cette optique et comme indiqué dans le rapport de l'ARLEM sur la « Stratégie de Cohésion pour la Méditerranée », une des possibilités pourrait être l'implication des pays du sud et des autorités locales et régionales dans la phase initiale, capitalisant avant tout les étapes franchies et à l'aide de synergies dans des projets spécifiques de coopération, ceci sur une base volontaire et non-contractuelle au niveau politique.

- **La nécessité d'une concentration thématique par stratégie (EUSMED et EUSAIR, EUSWEST, EUSEAST).**

Même si la Stratégie Intégrée EUSMED pourrait traiter – dans une perspective cohérente – un nombre de piliers relativement important sur le long terme, chaque stratégie devra néanmoins utiliser le principe de « concentration thématique » dans le but d'être plus efficace. Les priorités choisies devront présenter une valeur ajoutée spécifique pour être considérée au niveau macro-régional, et non pas seulement via d'autres processus ou cadres de coopération déjà existants.

Piliers hypothétiques identifiés dans l'Annexe II du rapport de l'ARLEM pour la Stratégie Intégrée¹²: 1. Environnement, Changement Climatique et Energie ; 2. PME, Formations, Recherche et Emploi des Jeunes ; 3. Croissance Bleue et Politiques Maritimes Intégrées ; 4. Amélioration de l'Accessibilité des Territoires, des Connexions entre eux et des Flux Migratoires ; 5. Gouvernance Démocratique, Soutien à la Décentralisation et Services Publics de Qualité. Élément transversal : Innovation dans les processus et la mise en réseau, les projets, initiatives et partenariats de coopération, dans le développement de nouvelles technologies, dans l'utilisation de technologies existantes.

Lors d'un processus ouvert de consultation (faisant suite à une ébauche de proposition de la Commission Européenne), les acteurs clés impliqués devront décider des priorités concrètes et des initiatives à employer pour chaque stratégie, y compris la stratégie intégrée (entre autres, la décontamination de la Mer

10 Avec un rôle spécifique pour le Comité des Régions, les associations de collectivités locales et régionales, et le Comité Economique et Social Européen.

11 Leurs lancements pourraient être envisagés en fonction des différentes étapes du calendrier de la présente feuille de route ; ces stratégies devront néanmoins être opérationnelles d'ici 2020.

12 Annexe II : Piliers thématiques possibles à développer en priorité (et à mettre en place dans le cadre des stratégies) et exemples d'"initiatives et projets clés" nouveaux à définir et à exploiter (projets existants) avec les acteurs importants pour une approche macro-régionale intégrée en Méditerranée (tableau de synthèse concernant les 3 stratégies macro-régionales proposées incluant des instruments de financement de référence).

Méditerranée, la lutte contre le Changement Climatique dans les zones côtières, les Energies Renouvelables et l'Efficacité Energétique dans les bâtiments, la sécurité dans les transports maritimes, la gestion des flux migratoires).

- **Les synergies à établir avec les programmes de Coopération Territoriale dans la région, le partage intégré des bonnes pratiques, et l'importance de la capitalisation des projets et initiatives antérieurs**

En dépit de la règle des « trois NON » (pas de nouvelle institution, ni de nouveau financement, ni de nouvelle législation), de nombreux acteurs locaux et régionaux ont montré la nécessité de recevoir un soutien plus méthodique de la part de l'Union Européenne en ce qui concerne le lancement des stratégies macro-régionales émergentes dans la zone méditerranéenne, d'une part par le biais de programmes de coopération transnationaux tels que les nouveaux programmes MED et ADRION, et d'autre part via le futur programme de coopération transfrontalière pour le bassin méditerranéen s'inscrivant dans le cadre de l'Instrument de Politique de Voisinage et de l'assistance technique des Fonds Structuraux. A cet effet, de nombreux acteurs impliqués dans la stratégie EUSAIR ont récemment appelé à la création d'une règle des « trois OUI » : pour plus de financements complémentaires, plus de coordination institutionnelle, et plus de nouveaux projets.

Pour les actions préparatoires, il sera notamment nécessaire de compter sur le soutien direct des Institutions européennes et des programmes CTE (Transnational, CTF, IPA, etc.). Pour la mise en place des stratégies, il sera d'autre part fondamental de s'aligner sur les Fonds Structuraux et d'Investissement Européens (FSIE). Les instruments externes gérés par les organisations multilatérales et individuellement par les Etats membres et les autorités locales et régionales, pourront être considérés comme outils complémentaires.

De plus, un autre aspect fondamental au développement régulier et pertinent des stratégies macro-régionales et de bassin maritime en Méditerranée est la capitalisation des projets et des initiatives déjà réalisés dans la région. Les bonnes pratiques devront être identifiées, adaptées et reproduites à une échelle différente, si nécessaire, afin de créer un effet démultiplicateur. Ainsi, toutes les initiatives dont les éléments s'entrecroisent devront être évitées et seulement des synergies efficaces seront entreprises, etc. Le rôle du programme Interact et des projets de capitalisation de CTE incarneront un aspect clé dans la définition et l'établissement des stratégies.

- **Les synergies à développer via l'utilisation d'outils financiers pour améliorer les investissements dans le sud de la Méditerranée**

Une initiative européenne complémentaire pour coordonner les investissements dans l'ensemble méditerranéen en rassemblant l'UE, les Etats Membres, les Institutions Financières Européennes comme Mondiales, les Fonds Européens et non-Européens, les donateurs multi- et bi-latéraux, et les pays partenaires, devrait être développée et coordonnée avec les stratégies Macro-régionales afin d'encourager les synergies pour les investissements avec le développement d'un impact socio-économique clairement visible sur le Bassin.

III. FEUILLE DE ROUTE POUR LES STRATEGIES MACRO-REGIONALES ET DE BASSIN MARITIME EN MEDITERRANEE : DU PROCESSUS ASCENDANT A LA REALISATION FUTURE

1. PROCESSUS ASCENDANT ET REQUÊTE OFFICIELLE – 1^{ère} phase : 2014-2015

Avancées actuelles relatives aux Stratégies Macro-Régionales en Méditerranée :

- L'inclusion de la thématique pour le débat dans l'agenda Européen et Euro-Med, en tant **qu'accord général entre les nombreux représentants des Régions, les gouvernements locaux et la société civile sur la nécessité d'appliquer l'approche macro-régionale à la Méditerranée** : objectif déjà atteint dans le cadre de la CIM-CRPM, l'ARLEM, l'Arc Latin, MedCités, le CESE, le Parlement Européen, la consultation ouverte du Programme Med concernant son nouveau Programme Opérationnel, etc.
- **Divers projets européens, des partenariats et initiatives réfléchissant sur ou préconisant une approche macro-régionale en Méditerranée** (Coast-Gap, la Charte de Bologne, la gouvernance Med, Proforbiomed, Marie, Elih-Med, Otremed, Creative Med, Maremed, COM&CAP MarInA-Med, entre autres ; ainsi que plusieurs projets sélectionnés dans le cadre de l'appel d'offre du programme Med, etc.)
- L'inclusion potentielle d'un **axe prioritaire 4** portant sur « **une Mer Méditerranéenne Partagée** » dans le **futur programme transnational UE Med** relatif à l'objectif thématique 11 pour la **création d'une gouvernance méditerranéenne, et les axes de gouvernance du nouveau programme transnational ADRION**
- **La manifestation d'intérêt de l'Union pour la Méditerranée** : déjà démontrée dans le cadre de l'ARLEM et de la CIM-CRPM (de plus amples échanges suivront)

- Les travaux actuels de la Commission Européenne et du Parlement autant avec les Etats Membres et les autorités Locales et Régionales qu'avec les parties prenantes externes clés sur **la Stratégie pour la Région Adriatique-Ionienne – EUSAIR¹³**.

Dans ce contexte, et d'après ce processus ascendant, le calendrier final relatif à la 1^{ère} phase de la feuille de route se veut le suivant :

- **Accord devant être atteint par les 9 Etats Méditerranéens de l'Union Européenne potentiellement impliqués dans** la Stratégie Macro-Régionale Méditerranéenne Intégrée et dans les trois Macro-Régions interconnectées, et les possibles stratégies nouvelles de Bassin Maritime :
 - o Une réunion spécifique des représentants permanents d'Italie, France, Espagne, Portugal, Grèce, Croatie, Slovénie, Malte, et Chypre devrait être organisée à Bruxelles en 2014 ou 2015. Le but sera de rassembler les visions des états membres et vérifier les pré-requis nécessaires à la présentation de la requête d'appliquer l'approche macro-régionale à la Méditerranée lors d'une réunion avec le Conseil Européen pendant le semestre italien ou le suivant.
 - o Chaque gouvernement local et régional intéressé pour proposer cette approche macro-régionale à son gouvernement national devra entrer en contact, en parallèle, avec les Ministres des Affaires Etrangères et du Développement Economique de leur Etat Membre pour partager la requête politique. Le sujet de la macro-région méditerranéenne devrait être inclus dans les discussions de l'Agenda des Sommets rassemblant les régions et/ou les gouvernements locaux et/ou les instances étatiques des différents Etats Membres (par exemple en Italie, la Conférence des Régions, l'Union des Provinces d'Italie, l'Association Nationale des Communes Italiennes, la Conférence Etat-Régions, la Conférence Etat-Villes, la Conférence Unifiée).
 - o Des débats consultatifs de haut niveau pourront être développés au sein des *Fora* déjà existants, dans la continuité des événements récents suivants :
 - La Commission Interméditerranéenne de la CRPM – dont l'Assemblée Générale sera tenue à (Venise, Italie, 27 juin 2014).
 - La Conférence EUSAIR du Comité des Régions (Fabriano-Ancona, Italie, 11 juin 2014).
 - La Commission ECOTER de l'ARLEM (Malaga, Espagne, 20 octobre 2014).
 - Med Cooperation Days (Rome, Italie, 10-11 novembre 2014)
 - Le lancement de l'EUSAIR (Bruxelles, Belgique, 18 novembre 2014).
 - Conférence de l'EESC « Cartographie des stratégies Macro-régionales en Europe » (Bruxelles, Belgique, 26 novembre 2014)

En particulier il peut être étudié la possibilité d'organiser une conférence de haut niveau en 2015 dans le but d'approfondir les débats sur le thème, en incluant les partenaires clés et les Etats membres. Il serait également utile de mettre en place la rencontre de manière à favoriser les échanges de bonnes pratiques parmi les différentes stratégies Macro-régionales et de Bassin maritime existantes et émergentes.

- **Les accords à atteindre par les 28 Etats Membres** sur la Stratégie Macro-Régionale Intégrée pour la Méditerranée (ainsi que sur les trois macro-régions interconnectées) et/ou sur une Stratégie Maritime pour la Méditerranée occidentale à court terme.
 - o Les neuf pays méditerranéens de l'UE devront présenter et partager leurs visions avec les 19 autres Etats Membres, et obtenir l'inclusion d'un paragraphe spécifique inclus dans la Conclusion du Conseil Européen pendant le semestre italien.
 - o Paragraphe pour les Conclusions du Conseil Européen (ébauche de proposition pour les Etats Membres à évaluer lors du semestre italien, pour potentiellement être approuvée d'ici la fin 2014 ou 2015 lors de la prochaine présidence lettonne) :

« Rappelant ses conclusion d'avril et juin 2011 et de décembre 2012, lorsque le Conseil Européen demanda à la Commission de rédiger une proposition de stratégie pour la Région Adriatique-Ionienne, comme ses dernières conclusions d'octobre 2014 qui endosse la stratégie EUSAIR, et prenant en compte les rapports et opinions du Parlement Européen, du Comité des Régions, du Comité Economique et Social Européen, de l'ARLEM, ainsi que d'autres déclarations politiques produites par les acteurs

¹³ Communication et Plan d'Action publiés le 17/06/2014, stratégie soutenue par le Conseil de l'UE en octobre 2014 et officiellement lancée le 18/11/2014

locaux et régionaux de la région, le Conseil Européen invite la Commission Européenne, en coopération avec les Etats Membres et leurs autorités Locales et Régionales, à élaborer une Stratégie Européenne Intégrée pour la Région Méditerranéenne d'ici juin 2017, dont le lancement pourra s'effectuer lors de la présidence Maltaise de l'UE. Cette stratégie devra inclure, en plus de celle de l'EUSAIR déjà en cours, une Stratégie spécifique pour la Méditerranée Occidentale qui devrait être élaborée d'ici 2016 et une Stratégie spécifique pour la Méditerranée Orientale, à définir d'ici 2020. Toutes ces stratégies devront communiquer entre elles et contribuer à la consolidation d'une stratégie unique sur le long terme, englobant l'ensemble de la Méditerranée et incluant la dimension de Voisinage sur une base volontaire et progressive. »

2. ETUDE, ELABORATION, CONSULTATION ET LANCEMENT – 2^{nde} phase : 2015-2020

- **Document de discussion de la Commission Européenne** sur la Stratégie Intégrée et les Stratégies Méditerranéennes Interconnectées pour la Méditerranée Adriatique-Ionienne, Occidentale et Orientale, et/ou un document spécifique sur la stratégie maritime de la Méditerranée occidentale
- **Consultations à coordonner à différents niveaux avec les Etats Membres** conjointement avec l'ARLEM, l'UpM, le CESE, le CoR, avec l'assistance de la CIM-CRPM et d'autres acteurs clés, et l'implication de l'Assemblée Parlementaire de l'UpM (AP-UPM), les Groupements Européens de Coopération Territoriale opérationnels-GECTs, et les Euro-Régions
- **Communication de la Commission sur la Stratégie Maritime pour la Méditerranée Occidentale** d'ici la fin 2015.
- **Communication de la Commission incluant le plan d'action pour la Stratégie Européenne pour la Méditerranée Occidentale** d'ici la fin du 1^{er} semestre 2016¹⁴
- **Communication de la Commission incluant le plan d'action pour la Stratégie Européenne Intégrée** d'ici la fin du 1^{er} semestre 2017
- **Communication de la Commission incluant le plan d'action pour la Stratégie Européenne pour la Méditerranée Orientale** d'ici la fin du 2nd semestre 2020
- **Actions de soutien préparatoires à entreprendre entre 2015 et 2020 :**
 - o Action de soutien préparatoire pour la mise en place de Stratégies Méditerranéennes requises par le Parlement Européen
 - o Etudes/projets dans le domaine des programmes Med et ADRION, de l'IEVP-CTF, de l'IPA pour l'Adriatique, des programmes Régionaux Opérationnels,
 - o Mise en place des *Fora* pour l'EUSAIR, l'EUSWEST, l'EUSEAST, et du Forum de coordination annuel EUSMED,
 - o Mise en place de comités de gestion multi-niveaux, de coordinateurs prioritaires, de dirigeants d'action au niveau horizontal, des points de contact nationaux et régionaux,
 - o Coordination avec l'UpM-Arlem et les pays et territoires méditerranéens du sud,
 - o Déblocage de structures financières pour supporter les dirigeants horizontaux/les actions de coordination prioritaires, etc. de la Commission Européenne,
 - o De nouveaux GECTs possibles et ouverts aux territoires sud

3. MISE EN PLACE ET EVALUATION – 3^{ème} phase

- **Alignement entre** les fonds ESIF, les programmes thématiques pertinents et les Stratégies (ensemble, lors de la phase initiale de 2014 pour EUSAIR, pour la révision de mi-parcours, et la fin de la programmation financière 2012-2027 pour les autres). Par exemple, l'inclusion de références spécifiques aux stratégies dans les Accords de Partenariat, les programmes régionaux opérationnels (possibilité d'utiliser l'art. 96.3d des Régulations de Provision Commune, les bonus financiers pour les projets régionaux répondant aux priorités macro-régionales), et les programmes CTE.
- **Mise en place d'actions clés identifiées dans les plans d'actions des stratégies** (de 2015 pour l'EUSAIR, de 2017 pour l'EUSWEST, de 2018 pour l'EUSMED, et de 2012 pour l'EUSEAST).
- **Suivi des méthodes de gouvernance des macro-régions et bassin maritime:** *Fora* et conférences annuels, rapports et évaluation *in itinere* par la Commission, opinions par les autres Institutions Européennes.

14 Année de la Révision de mi-parcours du Cadre Financier Pluriannuel.